

**COMMUNIQUE DU MINISTERE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES
SOCIALES SUR LA REOUVERTURE DES FRONTIERES.**

Le Mali a procédé, le **samedi 25 juillet 2020**, à la réouverture de ses frontières aériennes, précédemment fermées en raison de la riposte à la pandémie de COVID-19. En vue de réduire le risque d'une nouvelle propagation de la maladie à covid-19, cette décision de réouverture est accompagnée par un certain nombre de mesures individuelles et collectives à savoir :

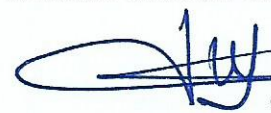
- le respect des mesures barrières dans l'espace aéroportuaire : le port du masque, le lavage des mains au savon ou l'application du gel hydro alcoolique et la distanciation sociale ;
- la présentation d'un certificat attestant le statut négatif de tout passager à l'arrivée ou au départ du Mali ;

Il convient de préciser que ce test relevant du Règlement Sanitaire International pour être valable, ne doit pas excéder 3 jours francs. Il coûte la somme de **trente-cinq mille (35 000) F CFA** au Mali. Ledit test se fait uniquement par l'Institut National de Santé Publique (INSP).

Le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales sait compter sur la collaboration de tous les voyageurs en vue d'une application correcte des mesures ainsi édictées pour le bien-être de tous.

Bamako, le 28 juillet 2020

**P/LE MINISTRE P.O
LE SECRETAIRE GENERAL,**



Dr Mama COUMARE
Chevalier de l'Ordre National

